

- Matériel :
 - L'utilisation du matériel strictement individuel doit être privilégiée,
 - En cas de prêt de matériel :
 - Une désinfection systématique du matériel doit être réalisée après chaque emprunt selon les préconisations du fabricant ou par une mise en quarantaine de 72h minimum
 - Un dispositif de suivi de désinfection doit être mis en œuvre pour chaque matériel prêté
- Dans tous les cas, on respectera une distanciation :
 - d'1,50 mètre minimum entre chaque grimpeur au pied des voies
 - de 5 mètres entre chaque voie où des grimpeurs sont engagés
 - L'utilisation d'un masque lors des phases de regroupement (relais, pied des voies et blocs...) est obligatoire..

Le strict respect de ces recommandations rend possible l'escalade sur des **voies d'une longueur**.

L'escalade sur des **voies de plusieurs longueurs** ne sera possible que si une vigilance particulière est apportée à la montée et à la descente pour s'assurer d'un espace suffisant aux relais (terrasse, relais décalés, double relais...) et éviter tout regroupement de grimpeurs (distance entre les cordées, privilégier les cordées de 2...).

Canyoning

- L'activité est limitée aux **pratiquants autonomes en progression sur cordes**,
- Les **groupes** sont de **3 pratiquants minimum** et à **10 maximum (encadrement compris)**, selon la configuration du site,
- Le niveau d'engagement du canyon choisi doit permettre à chaque pratiquant de disposer de marges de sécurité renforcées,
- Les canyons autorisés sont les **canyons de cotation V3 maximum**.
- **Vigilance** : le positionnement des pratiquants gérant le **départ des verticales** (phase statique) doit permettre une **distanciation minimale d'1,50 mètre**.
- Les itinéraires dits de « randonnée aquatique » sont autorisés

Gestion du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI) Recommandations valables en situation Covid-19

- La préparation, le transport, le nettoyage et l'isolement avant réintégration du matériel de progression partagé (cordes, mousquetons, etc.) emprunté auprès d'un club ou d'un comité doivent être réalisés par une seule personne.
- Toute manipulation de ce matériel doit, lorsqu'il est emprunté, être effectuée après que l'ensemble des pratiquants concernés se soit scrupuleusement nettoyé et/ou désinfecté les mains.
- Le nettoyage et la désinfection du matériel devront être réalisés selon les préconisations des fabricants. Une période d'isolement de 72 heures est recommandée avant réutilisation du matériel.
- Chaque pratiquant dispose de son propre matériel individuel (boudrier, casque, etc.), le nettoie et le désinfecte selon les recommandations émises par les fabricants.